



Paris, le 28 mars 2018

M. Marie SAVINAS
Directrice des Ressources Humaines
de l'EPIC SNCF
Campus Wilson
9 rue Jean-Philippe Rameau
CS 20012
93212 SAINT DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate EPIC SNCF

Madame la Directrice,

Alors que le gouvernement s'apprête à adopter par ordonnances une nouvelle réforme du ferroviaire, la Direction poursuit sans relâche une politique effrénée de productivité et de réduction des coûts dits de structure.

Les Fonctions Transverses, qui sont un maillon essentiel à l'unité sociale du Groupe Public Ferroviaire et à son caractère indissociable et solidaire pourtant affirmé par la précédente réforme du Ferroviaire, sont mises à mal par la cure d'austérité imposée dans le cadre du plan de performance (4x5%) dont l'objectif à terme devrait même être dépassé. En parallèle, plusieurs transferts de services intervenus courant 2017, accréditent la volonté de « purger » cet EPIC pour le réduire à une simple Holding.

L'effort de productivité par une maîtrise des coûts des fonctions générales et administratives (fonctions « transverses ») préconisé par le rapport Spinetta est déjà engagé par les contrats de performance 2020 et à nouveau confirmé par le projet groupe 2025.

La poursuite de l'effort de productivité avec comme seule variable la réduction des effectifs des fonctions transverses ne peut plus continuer à se faire, sauf à dégrader encore la QVT des cheminots et voir augmenter les risques psychosociaux omniprésents.

Cette paupérisation de nos métiers et de leurs indéniables savoir-faire ouvrira de fait la porte de l'externalisation, puisque nous ne serons plus en capacité d'assurer les services aux agents, ou aux EPIC. Cela est pour nous clairement inacceptable.

Plus spécifiquement concernant l'Action Sociale, l'actualité est marquée par le projet de cession des EHPAD. Ce désengagement est inacceptable pour nos organisations syndicales, et ce d'autant plus qu'il comporte un volet « transférabilité » du personnel.

Dans le même temps, la Direction avance à grands pas vers la Digitalisation, qui se traduit par l'émergence de portails et autres applications mobiles dont la seule vocation est de détruire de l'emploi et « d'optimiser les organisations ».

Quant au patrimoine immobilier, les choix opérés sont orientés vers des cessions d'actifs afin de dégager du cash ou encore une large sous-traitance vers des acteurs privés.

Concernant la SUGE, outre que son positionnement au sein de l'EPIC SNCF semble être en débat, la question centrale de la remise en cause du système de contractualisation n'est toujours pas réglée. L'abaissement du coût de l'agent SUGE est toujours l'alpha et l'oméga de la politique de la Direction de la sûreté. Pire encore, cette dernière réfléchirait à une SUGE LOW-COST non soumise à la tarification régulée. C'est inacceptable pour nos organisations syndicales !

Face à cette situation, les organisations syndicales CGT, UNSA, CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RH0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2017, une demande de concertation immédiate portant sur les sujets suivants :

- Abandon du plan de cession des EHPAD et du transfert de son personnel ;
- Abandon du plan de performance des fonctions Transverses ;
- Remise en cause de la contractualisation à la SUGE, et maintien de l'unicité du métier ;
- Recours obligatoire des EPIC Filles aux Centres de Services Partagés de l'EPIC SNCF ;
- Fin de la gestion par « plaques » et retour en proximité et dans les établissements des bureaux Administratifs ;
- Un véritable plan de ré-internalisation de la charge de travail sous-traitée et arrêt immédiat de toute externalisation ;
- Une digitalisation qui crée de nouveaux emplois et tournée vers l'amélioration des conditions de travail des cheminots.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses

CGT

Laurent BRUN



UNSA

Roger DILLENSEGER



CFDT

Nicolas ROISSARD

